Heures devra être célébrée avec la plus grande solennité possible, aux jours déterminés par l'Ordinaire. — Si pourtant, dans quelque endroit, pour des raisons particulières, cette solennité ne pouvait avoir lieu sans grave inconvénient ou avec toute la révérence due à un si grand sacrement, l'Ordinaire du lieu aura soin qu'aux jours fixés, le Très Saint Sacrément soit exposé solennellement au moins pendant quelques heures continues. (Canon 1275.)

Rappelons que pendant tout la temps que dure cette exposition des Quarante-Heures, tous les autels de l'église, où elle a lieu, sont privilégiées. (Canon 917, parag. 2.)

C.-N. Gariépy, ptre.

(à suivre)

## CHRONIQUE DIOCÉSAINE

**Bénédiction d'orgue.** — La bénédiction de nouvelles orgues, à la chapelle de N.-D. des Victoires, de Québec, dimanche après-midi, le 7 avril, a donné lieu à l'une des plus édifiantes manifestations de piété dont le modeste et vénérable sanctuaire national ait encore été témoin.

La cérémonie a été présidée par Son Éminence le Cardinal Bégin, accompagné de Mgr C.-A. Marois, V.G. et de M. le Chanoine Laflamme, curé de la Basilique. Au chœur on remarquait Mgr F. Pelletier, recteur de l'Université Laval, MM. les abbés Albert Dion, Alph. Têtu, H. Desroches, Luc Larue, Albert Godbout, J.-A. Gauthier, Placide Gagnon, Alph. Tardif, Irénée Fortin, W. Ferland, Apollinaire Allaire, H. Nicole, Alph. Gagnon et Ernest Martel. Le sermon a été donné par M. l'abbé Camille Roy, du Séminaire. Le salut solennel du Très Saint-Sacrement auquel présida Son Éminence assistée des abbés Larue et Godbout termina cette inoubliable cérémonie.

**Circulaire au clergé.** — Le 25 mars dernier, Son Éminence le Cardinal Bégin adressait à tous les membres de son clergé une lettre circulaire en faveur de la surproduction agricole. Son Éminence demande à MM. les curés de seconder les efforts de nos gouvernants, et même à cet effet de faire partie des comités paroissiaux organisés par le gouvernement provincial, "où leur présence et leurs conseils seraient un très précieux encouragement, et donneraient à l'entreprise un appoint de toute première importance."